



02 JUL 2022
N° 2197

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

A

MESSIEURS LES WALIS DE REGIONS
MADAME ET MESSIEURS LES GOUVERNEURS DES PREFECTURES,
PREFECTURES D'ARRONDISSEMENTS ET PROVINCES

Objet : 3^{ème} appel à projets afférent au "Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales".
Référence : Circulaire N° 856 du 29 Avril 2022.

Par la circulaire sus référencée, cette Direction Générale avait lancé le 3^{ème} appel à projets afférent au "Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales" au titre de l'année 2022.

Ce 3^{ème} appel à projets, d'une durée de trois mois, avait été lancé le 9 mai 2022 pour être clôturé le 9 Août 2022 et avait coïncidé avec la tenue au Kenya du 9^{ème} Sommet d'Africités du 17 au 21 Mai 2022 qui a connu, entre autres, la signature de plusieurs conventions de partenariat entre les Collectivités Territoriales marocaines et leurs consœurs d'Afrique.

Aussi, et afin de permettre aux Collectivités Territoriales, notamment celles ayant conclu des conventions de partenariat lors dudit Sommet de formuler des demandes d'appui au Fonds africain, a-t-il été décidé de proroger, à titre exceptionnel, le délai de dépôt des demandes d'appui au 15 Septembre 2022.

Madame et Messieurs les Walis et Gouverneurs des Préfectures et Provinces sont invités à tenir informées les Collectivités Territoriales relevant de leurs commandements de cette prorogation.

Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation
Le Wali, Directeur Général
des Collectivités Territoriales

